

Le journal de bord du dispositif

Il est recommandé de réaliser chaque année un journal de bord, tenu par l'équipe, afin de garder trace du travail engagé et de faciliter le suivi, l'analyse et l'évaluation du dispositif. Il est à conserver dans les archives de l'école. Il peut comprendre les points suivants :

- l'organisation : les niveaux de classe concernés, l'emploi du temps de chaque période, les modalités d'intervention, la répartition des tâches dans et hors de la classe,
- le contenu d'enseignement, les outils et méthodes utilisés et/ou construits,
- l'évaluation : un exemplaire de chaque évaluation, les bilans de période, les modalités, le suivi des progrès des élèves, ce que disent les élèves de leurs réussites...
- les documents institutionnels : le plan d'actions du projet d'école, le projet pédagogique, le compte-rendu du 1^{er} conseil d'école, les comptes rendus des conseils de maitres et de cycle...